

26 septembre 2008

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">BILLON (Euronext Paris)</p>
--

1- Par courrier du 26 septembre 2008, la société par actions simplifiée F2 Consulting (1) (3 rue de la Claire, 69009 Lyon) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 septembre 2008, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société BILLON, et ne plus détenir aucune action BILLON.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession de 942 333 actions BILLON au profit de la société Duval Participations.

2- Il est précisé que la société F2 Consulting, préalablement à la cession visée au point précédent, a franchi en hausse, le 26 septembre 2008, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société BILLON, par suite de l'acquisition de 6 097 actions BILLON.

(1) Société détenue à 100% par M. Frédéric Féry.